

**SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020**

**2020-12-337 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 09/12/2020**

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents :**

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADÉ, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, SANTE  
ET DES GENS DU VOYAGE  
AIRE DE GRANDS PASSAGES SITUÉE À LES BILLAUX : A  
TARIFAIRE**

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 - 2/2  
Reçu en préfecture le 18/12/2020  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20201216-2020\_12\_337-DE

Sur proposition de Monsieur Sébastien LABORDE, Vice-président en charge de l'action sociale d'intérêt communautaire, de la santé et des gens du voyage,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,  
Vu le Code général des collectivités locales et notamment les articles L.1410-1 et L.1411-1 et suivants ;  
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2019-12-264 en date du 16 décembre 2019 portant approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux et de l'aire de grands passages ;  
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais et sa compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » ;

Considérant le choix par la Communauté d'agglomération du Libournais de déléguer la gestion des aires d'accueil situées à Libourne, Coutras et Saint Denis de Pile ainsi que des terrains familiaux situés à Coutras et de l'aire de grands passages située à Les Billaux ;

Considérant qu'il appartient à La Cali de délibérer sur les tarifs relatifs à la gestion du service, même lorsque celle-ci est déléguée ;

Considérant que dans le cadre de la procédure de renouvellement de la délégation de service public en cours, il convient d'adopter les tarifs dont le délégataire fera usage pour la gestion des équipements qui lui seront confiés ;

Vu la délibération n°2017-11-283 en date du 17 novembre 2017 fixant les tarifs et cautions pour les aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux ;

Considérant l'intérêt de ne pas modifier ces tarifs appliqués en vertu de la délibération n°2017-11-283 en date du 17 novembre 2017 mais uniquement de rappeler la grille tarifaire qui sera appliquée par le délégataire dans le cadre du nouveau contrat qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

Vu la nécessité de créer de nouveaux tarifs (forfait hebdomadaire et caution) pour la future aire de grands passages afin que ceux-ci puissent être intégrés au futur contrat de délégation de service ;  
Vu les tarifs de redevances, de fluides, de loyers et de caution présentés ci-annexés ;  
Vu l'avis du Bureau communautaire du 7 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

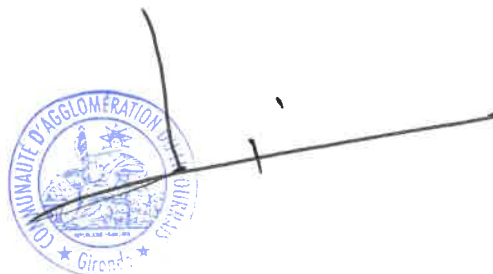
- d'adopter la grille tarifaire des aires d'accueil des gens du voyage situées à Libourne, Coutras et Saint Denis de Pile ainsi que des terrains familiaux situés à Coutras et de l'aire de grand passage située à Les Billaux,
- de dire que ces documents seront annexés au contrat de délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux et de l'aire de grands passages à intervenir.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne le 18 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Le Président  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 18/12/2020  
Reçu en préfecture le 18/12/2020  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20201216-2020\_12\_338-DE

**SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020**

**2020-12-338 - 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 09/12/2020**

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle Pierre Malville à Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre MALVILLE, David RESENDÉ, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents :**

Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADÉ, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Charles POUVREAU, Anne-Marie PRIEGNITZ, Christophe-Luc ROBIN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Denis SIRDEY, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Armand BATTISTON, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Denis SIRDEY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Michel VACHER pouvoir à Chantal GANTCH

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

# ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, SANTE ET GENS DU VOYAGE ET TERRAINS FAMILIAUX DU TERRITOIRE : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET OCCUPATION DE LA FUTURE AIRE DE GRANDS PASSAGES SITUÉE À LES BILLAUX

Sur proposition de Monsieur Sébastien LABORDE, Vice-président en charge de l'action sociale d'intérêt communautaire, de la santé et des gens du voyage,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1410-1 et L.1411-1 et suivants ;  
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2019.12.264 en date du 16 décembre 2019 portant approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux et de l'aire de grands passages ;  
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais et sa compétence «aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » ;

Considérant le choix par la Communauté d'agglomération du Libournais de déléguer la gestion des aires d'accueil situées à Libourne, Coutras et Saint Denis de Pile ainsi que des terrains familiaux situés à Coutras et l'aire de grands passages située à Les Billaux ;

Considérant qu'il appartient à La Cali de délibérer sur les documents relatifs à l'organisation du service, même lorsque la gestion est déléguée ;

Considérant l'intérêt que le règlement et convention d'occupation soient d'ores et déjà délibérés afin de pouvoir être intégrés au futur contrat de délégation de service public ;

Considérant qu'il convient d'adopter les documents ci-annexés suivants :

- un règlement intérieur pour la future aire de grands passages,
- une convention d'occupation pour la future aire de grands passages,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 7 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le règlement intérieur de la future aire de grands passages des gens du voyage situées à Les Billaux,
- d'adopter la convention d'occupation pour la future aire de grands passages des gens du voyage située à Les Billaux,
- de dire que ces documents seront annexés au contrat de délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux et de l'aire de grand passage à intervenir.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne le 18 décembre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais